



## Vice ? Heure rétention antérieure à heure contrôle retenue

Par **demonium77**, le **04/08/2017** à **19:55**

Bonjour,

Je vous écris ce message car j'ai récemment eu une rétention de permis pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

### **Avis suspension**

Je me pose des questions car je viens de recevoir aujourd'hui mon avis de suspension de permis.

Sur celui-ci est inscrit que j'ai fait l'objet d'un PV à 12h45, d'une mesure de rétention de permis ainsi que des vérifications prévues à l'article R 234-4 qui ont révélés un taux d'alcool de 0,49mg/l.

### **PV**

Sur le PV remis le jour J par les FDO, l'heure mentionnée est également 12h45.

### **Avis rétention**

En revanche, sur mon avis de rétention les heures m'intriguent :

- Date, heure et lieu de l'infraction générant la mesure de rétention : 12h45
- 1er contrôle : 12h57 à 0,53mg/l
- 2eme contrôle : 13h16 à 0,49mg/l

---

Je me demande alors comment il est possible que la rétention ait été actée à 12h45 alors que le contrôle m'inculpant a été quant à lui effectué à 13h16.

Cela voudrait dire que la rétention a été actée avant d'avoir la preuve qu'elle était légitime, puisque les contrôles ont été effectués après.

Si quelqu'un peut m'éclairer sur ce sujet je vous serai reconnaissant.

Bonne soirée.

Par **demonium77**, le **22/08/2017** à **13:46**

Up ?